

Décision historique dans les affaires de meurtres aux États-Unis

La Cour Suprême de Pennsylvanie abolit la peine de prison à perpétuité obligatoire sans possibilité de libération conditionnelle

Communiqué des organisations de défense des droits humains opposées à la prison à perpétuité sans possibilités de libération conditionnelle et des avocats défenseurs des détenus victimes de cette peine.

26 mars 2026

La Cour Suprême a statué que « la réclusion à perpétuité incompressible obligatoire pour toute condamnation pour meurtre qualifié - en l'absence d'évaluation de la culpabilité - est incompatible avec les protections accordées aux citoyens par la clause relative aux peines cruelles de la charte organique de l'État de Pennsylvanie ». Reconnaisant la gravité d'une telle peine, la Cour écrit : « La réclusion à perpétuité incompressible impose la sanction d'emprisonnement la plus sévère autorisée par la loi - l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle - indépendamment de la culpabilité. » Compte tenu des importantes répercussions de cette décision, son exécution (affaire Lee Derek) est suspendue pendant 120 jours afin de donner au Législateur de Pennsylvanie l'occasion de remédier à ce système de condamnation inconstitutionnel. L'application de la règle du meurtre qualifié, qui tient pour responsable de meurtre toute personne participant à un crime ayant entraîné la mort, est particulièrement extrême en Pennsylvanie car la seule peine possible est la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle.

En Pennsylvanie, plus de 1.000 personnes purgent une peine de prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pour meurtre qualifié, et 70 % d'entre elles sont noires. Cette décision historique mettant en cause cette caractéristique du système pénal américain s'inscrit dans un mouvement citoyen mené par des personnes incarcérées et leurs familles, qui qualifient la prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle de « mort par incarcération » (MPI). Avec plus de 5.200 personnes purgeant des peines de MPI, la Pennsylvanie affiche l'un des taux les plus élevés au monde en la matière, Philadelphie détenant à elle seule le record du nombre de condamnations à la mort en prison. Plus de 50.000 personnes purgent des peines de MPI aux États-Unis, soit 83 % du total mondial. « Cette décision représente l'aboutissement de décennies de mobilisation des personnes incarcérées, de leurs familles et de leurs communautés, et marque le début d'une nouvelle phase dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort en prison », a déclaré **Bret Grote, directeur juridique de l'Abolitionist Law Center**. « Le mouvement visant à mettre fin à cette peine a engendré une transformation majeure de la jurisprudence constitutionnelle de l'État, qui aura des répercussions profondes pour les générations futures qui se battront pour la dignité, l'humanité et le droit à la rédemption des personnes incarcérées en Pennsylvanie et ailleurs. »

En 2014, M. Lee et un complice auraient cambriolé une maison à Pittsburgh. Selon l'accusation, Lee se trouvait à l'étage lorsque son complice a abattu une personne au sous-sol. Condamné automatiquement à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle, Lee a déjà purgé plus de dix ans de sa peine. Lors d'une audience en octobre, ses avocats ont plaidé que sa peine violait à la fois le huitième amendement de la Constitution américaine, qui interdit les peines «cruelles et inhabituelles», et la Constitution de Pennsylvanie, qui, en interdisant les peines « cruelles », offre une protection équivalente, voire plus étendue, à celle de la Constitution fédérale. Lee est également représenté par l'Amistad Law Project et le Center for Constitutional Rights.

« Nous sommes ravis pour les centaines de personnes en Pennsylvanie qui retrouveront leurs proches grâce à cette décision », a déclaré **Nikki Grant, codirectrice d'Amistad Law Project**. Comme d'innombrables autres personnes incarcérées en Pennsylvanie, Lee s'est efforcé de réparer le mal qu'il a causé, malgré les conditions inhumaines de la prison, et non grâce à elles. Nous félicitons la Cour suprême de Pennsylvanie d'avoir reconnu que les longues peines de prison sont contre-productives pour la sécurité publique.

Comme beaucoup d'autres détenus, Lee a su mûrir au fil des ans malgré la brutalité omniprésente et le manque de ressources pour sa réinsertion en prison. D'après sa mère, Betty Lee, il prêche en prison en tant qu'assistant de l'aumônier et a été nommé au conseil d'administration de l'Association des condamnés à perpétuité de Pennsylvanie. À son retour dans sa communauté de Pittsburgh, il sera un modèle inspirant pour les jeunes hommes » affirme-t-elle.

« Cette décision apporte un peu d'espoir et de rédemption à plus de 1.000 personnes condamnées à mort par emprisonnement en Pennsylvanie ; cependant, elle représente également une nouvelle étape dans notre combat pour abolir toutes les peines de mort par emprisonnement en Pennsylvanie », a déclaré **Robert Saleem Holbrook, directeur exécutif de l'Abolitionist Law Center**.

« La mort en prison est une forme de torture, et nous nous réjouissons que la Cour suprême de Pennsylvanie ait enfin reconnu la cruauté de ces systèmes de condamnation », a déclaré **Samah Sisay, avocate au Centre pour les droits constitutionnels**. « L'Assemblée générale doit maintenant agir pour que Lee et de nombreuses autres personnes condamnées à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle pour meurtre qualifié - dont la majorité sont noires et âgées - puissent enfin avoir la possibilité de rentrer chez elles, auprès de leurs familles et de leurs communautés. »

000

Des mémoires d'amicus curiae ont été déposés dans cette affaire par les anciens secrétaires du département correctionnel de Pennsylvanie, John Wetzel et George Little, l'ACLU de Pennsylvanie et le MacArthur Justice Center, Eighth Amendment Law Scholars, The Sentencing Project, le Boston University Center for Antiracist Research, Fair and Just Prosecution et FAMM.

L'**Abolitionist Law Center** est un cabinet d'avocats d'intérêt public inspiré par la lutte des prisonniers politiques et politisés, et dont la mission est d'abolir l'incarcération de masse fondée sur la classe et la race aux États-Unis. L'Abolitionist Law Center défend les personnes dont les droits humains ont été bafoués en prison, sensibilise le grand public aux méfaits de l'incarcération de masse et œuvre à la création d'un vaste mouvement contre le système pénal américain en tissant des alliances et en cultivant la solidarité par-delà les clivages sociaux.

L'**Amistad Law Project** est un cabinet d'avocats d'intérêt public et un projet militant pour mettre fin à l'incarcération de masse en Pennsylvanie. Fondé et dirigé par des féministes noires, nous œuvrons pour abolir les décès en prison, créer des alternatives aux forces de l'ordre et donner à nos communautés les ressources matérielles et le pouvoir nécessaires à leur épanouissement.

Le **Centre pour les droits constitutionnels** travaille avec les communautés menacées pour lutter pour la justice et la libération par le biais de procédures judiciaires, de plaidoyer et de communications stratégiques. Depuis 1966, le Centre pour les droits constitutionnels s'attaque aux systèmes de pouvoir oppressifs, notamment le racisme systémique, l'oppression des femmes, les inégalités économiques et les abus de pouvoir de l'État.